

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		
en vigueur depuis le :		01/08/2025
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)	
	HT*	TTC*
6	11,10	15,95
9	13,87	20,16
12**	16,56	24,28
15	19,03	28,13
18	21,62	32,12
24 - 30	32,34	46,76
36	38,00	57,10

	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,27	12,32	9,45	14,94
Jours Blancs : 43 jours par an	8,59	13,91	11,42	17,30
Jours Rouges : 22 jours par an	9,17	14,60	50,90	64,68

HT* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (20 %)

TTC** : inclus TICFE (2,998 c€/kWh), TCCFE (0 c€/kWh), TDCFE incluse dans TICFE

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin (Heures Creuses 22h- 6h)

Dispositions particulières

Préavis : la veille dès 20h.

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

Heures Creuses : (code Y) 22h-6h

- dimanche : jour "Bleu"

Jours TEMPO : www.ret.fr

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP					01/08/2025	
en vigueur depuis le						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/ kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	16,27	23,29	87,56	108,67	8,82	14,18
15	18,86	27,12				
18	21,36	30,85				
36	37,07	54,07				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				Tarif acheminement au 01/08/2025		
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 20,0%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	13,35	2,93	3,52
12	14,30	3,14	3,77	16,72	3,67	4,40
15	17,07	3,74	4,49	20,10	4,41	5,29
18	19,84	4,35	5,22	23,47	5,15	6,18
24	/	/	/	30,21	6,63	7,96
30	/	/	/	36,96	8,10	9,72
36	36,44	7,99	9,59	43,70	9,58	11,50

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 2,998 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du : 01/08/2025
Taxe Communale & Taxe Départementale incluses dans TICFE

date de vigueur TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations
TVA à 20 % sur part fixe et CTA.
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon ,
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17
géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Revision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Duree du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours
Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 6,25 € HT - 7,50 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT - 61,56 € TTC / 51,3 € HT - 61,56 € TTC

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT - 3,94 € TTC / 36,09 € HT - 43,31 € TTC

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 TTC en standard ;

- Avec un compteur non évolué 27 € HT - 32,4 € TTC supplément : 64,36 € HT - 77,23 TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,57 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 54,06 € HT; avec supplément : 64,36 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 30,43 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus